



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Finances locales : Alpes-du-Nord

Question écrite n° 6904

Texte de la question

M Georges Durand attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la forte diminution des crédits FIDAR, FIAT et FIAM, dans le cadre du prochain contrat Etat-region 1988-1992). En effet après les dotations annuelles de 18,5 millions pour le FIDAR, de 10 millions pour le FIAT et de 4 millions pour le FIAM, affectées pour les Alpes du Nord dans le contrat particulier Montagne de 1984 à 1988, les propositions émanant de la DATAR pour le prochain contrat indiquent des dotations de 6 millions pour le FIDAR, de 2 millions pour le FIAM et la suppression du FIAT, soit une diminution globale de 75 p 100. Or, s'il est vrai que le FIDAR a subi une réduction générale de 40 p 100 sur le territoire français, les Alpes du Nord ont été particulièrement touchées. Cette évolution risque en particulier de remettre en cause les actions d'appui technique, de diffusion, d'expérimentation et de recherche, déjà engagées, de même que les actions de diversifications visant notamment à faire face au difficile problème des quotas laitiers. Il lui demande donc quelles mesures il envisage d'appliquer pour améliorer cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Les modalités d'intervention du FIDAR ont été modifiées en application du principe de concentration des actions de développement rural sur les zones rurales fragiles de plaine ou de montagne. Ainsi, la baisse du FIDAR n'est qu'apparente car il y a au minimum maintien de ses possibilités d'intervention en faveur de ces zones rurales définies dans les contrats de plan Etat-regions. Le massif des Alpes du Nord bénéficie d'une dotation contractualisée de 11 millions de francs par an pour la durée du contrat de plan. A ce montant, il faut ajouter les dotations non contractualisées financant des projets d'investissements. A ce titre, les Alpes du Nord ont donc reçu 12,4 millions de francs du FIDAR. Ce montant devrait être supérieur pour l'année 1992 car le FIDAR a augmenté de 91 millions de francs, soit près de 25 p 100.

Données clés

Auteur : [M. Durand Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6904

Rubrique : Regions

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3695